

Affaire 06-200923

Dénomination de la médiathèque et demande de subvention au titre du concours particulier Décentralisation Générale de Dotations – acquisition de nouvelles collections

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 13 septembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 22

Absents: 07

Procurations: 0

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

E MAIRE.

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le VINGT SEPTEMBRE à DIX SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1 ère adjointe - Jean-Yves FAUSTIN 2 ème adjoint -Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe - Jean Claude DAMOUR 6ème adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale -Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal - Emilie NALEM conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S): Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S): Néant.

Publicité faite le 22 septembre 2023

Affaire 06-200923

Dénomination de la médiathèque et demande de subvention au titre du concours particulier Décentralisation Générale de Dotations — acquisition de nouvelles collections

Le Maire rappelle que la future médiathèque aura l'ambition de devenir l'un des lieux emblématiques de notre politique d'animation culturelle. Il a vocation à être un outil municipal au service de la lecture publique, impliquant des actions autour du livre et de la lecture.

Afin de rendre hommage à une personnalité de notre village qui a eu une importance dans le monde éducatif, il est proposé de dénommer la médiathèque « *Paulette Pégou* », ancienne enseignante et directrice d'école.

Afin de répondre de manière optimale aux attentes du public en termes de collections, la Médiathèque sera complétée d'un fonds de documents constitué en grande partie de livres mais aussi de CD, de vidéos, de bornes d'écoutes, et des périodiques et des accès à Internet. Afin de s'adapter aux nouveaux usages culturels faisant la part belle au numérique, la vocation est aussi de mettre à disposition des logiciels, des documents numériques et des liseuses. Ce fonds sera régulièrement renouvelé, afin de garantir la qualité et l'attractivité des collections.

A la faveur du décret 2016-463 du 08 avril 2016 du concours particulier Décentralisation Générale de Dotations-DGD- acquisitions des collections, les collectivités territoriales peuvent bénéficier du soutien de l'Etat pour l'acquisition et le renouvellement de leurs collections culturelles. Les conditions d'éligibilité et la procédure administrative sont précisées dans une circulaire du 26 mars 2019. A ce titre, la commune sollicite donc, l'aide de l'Etat, pour l'acquisition de nouvelles collections sur trois années consécutives de 2023 à 2025, au taux de 80 % des dépenses prévisionnelles en euros hors taxes.

Il est proposé de présenter ci-dessous le plan de financement pluriannuel prévisionnel :

PREVISIONNEL DE PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ACQUISITIONS 2023-2025

	Montants en € HT	2023	2024	2025
Acquisitions imprimés (dont développement fonds famille, langues étrangères, lecture et handicap)	19 000 €	6 300 €	6 300 €	6 400 €
Acquisitions multi-médias (dont bornes d'écoutes)	6 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Acquisitions numériques	5 000 €	1 600 €	1 600 €	1 800 €
TOTAL DEPENSES	30 000 €	9 900 €	9 900 €	10 200 €
Etat DGD (taux de subvention : 80 %)	24 000 €	7 920 €	7 920 €	8 160 €
Commune (20%)	6 000 €	1 980 €	1 980 €	2 040 €
TOTAL RECETTES	30 000 €	9 900 €	9 900 €	10 200 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- **RETIENT** la dénomination de « *médiathèque Paulette Pégou* » pour le futur équipement,
- APPROUVE la demande de subvention au titre du concours particulier Dotation Générale de Décentralisation pour l'acquisition de nouvelles collections pour la médiathèque,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé pour la période 2023-2025,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET